



Delai pour déposer le compte rendu d une AG pour une association

Par **FRANCOIS DEBONNAIRE**, le **05/05/2018** à **09:32**

Combien de temps nous disposons pour déposer le compte rendu AG d une association

Bonjour Messieurs

Pourriez vous m indiquer quel est le delai pour déposer le compte rendu d une AGEE à la prefeture du département de résidence

D avance merci

Salutations distinguées

F DEBONNAIRE

Par **Visiteur**, le **05/05/2018** à **14:11**

Bjr

Une publicité à la préfecture n'est pas systématique

Elle est requise par exemple pour les modifications des statuts, les changements de nom et de siège, les changements dans les organes d'administration et de direction...

Pour les délai, je pense 3 mois mais incertain...téléphonez la préfecture.